

# PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 21 Juin 2018

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Aline VAUTHIER, Catherine LAVAUD et Mrs Marcel DUBOIS, Jean Michel DUMAZERT, et Jürgen ALLEAUME.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Aline VAUTHIER

Mr Fabrice AUCOULON pouvoir à Mr Jean Michel DUMAZERT

**Absents** :

Mmes Laurette FARGES, Martine HUIBAN et Mr André MAUTRAIT

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H45

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Installation nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission de Mr RIFFARD, Mme FARGES prend la place laissée vacante.

**3) Compte rendu du 19 avril 2018.**

Le compte rendu du 19 avril 2018 a été soumis à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu du 19/04/2018.

**4) Démolition Bâtiments communaux pour création de Cantine et CLSH**

Le plan concernant la démolition des bâtiments communaux a été remis aux conseillers. Cette délibération permettra le dépôt du permis de construire. Les structures préfabriquées modulaires seront déplacées dans la première semaine de juillet.

L'autorisation de démolition des bâtiments communaux est soumise à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la démolition des bâtiments communaux présentés sur le plan.

**5) Marché Réaménagements écoles : Maternelle et Primaire.**

Afin de faire évaluer le montant des travaux sur les deux écoles concernant l'aménagement d'une salle de sport au-dessus d'une classe et le réaménagement des sanitaires de l'école élémentaire d'une part et l'aménagement d'une bibliothèque et le réaménagement de l'école maternelle d'autre part, il est demandé au conseil municipal de mettre en place un marché de maîtrise d'œuvre. Ce marché comprendra aussi la démolition de bâtiment technique et garage en vue de la création du nouveau centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la mise en place d'un appel d'offre.

**6) PADS 2018**

Le dossier de demande de subvention était à déposer pour le mois de mars, s'il est déposé en retard il y aura une baisse de subvention, à savoir 50% en mars et 30% après mars. Même si la compétence voirie a été transférée à la Communauté de Communes, l'acquisition du mobilier urbain reste à la charge de la commune.

Les changements de panneaux et les marquages aux sols sont prévus pour cet été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le dossier de demande du Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière 2018 (PADSR 2018).

**7) Ouverture d'un poste agent technique**

Cette ouverture de poste va permettre de répondre aux besoins ponctuels d'un agent technique en cas de surcharge d'activité sur des périodes particulières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ouverture d'un poste d'agent technique.

## 8) Questions diverses

**Boum** : la boum de fin d'année sera animée par le même prestataire que l'année dernière. Il n'y a pas de thème particulier en dehors d'être chic.

**Classe numérique** : La directrice de l'école élémentaire a suivi une formation sur la préparation des cours informatisés. La borne wifi permettant de télécharger les cours sur les tablettes est installée, il y a 1 tablette pour deux élèves soit une dotation de 15 tablettes.

**La kermesse** : Elle aura lieu le 30 juin 2018, la remise des dictionnaires est prévue le matin après le spectacle. Un barbecue est organisé pour le midi sur le thème « Astérix ». Les enfants du centre de loisirs ont participé activement à la fabrication des éléments de décoration. Les bénévoles ont été plus nombreux que l'année dernière.

La commune a reçu une proposition de rachat de parcelle de 1 248 m<sup>2</sup> pour 1 € symbolique. Le dossier est en cours de préparation pour sa présentation au prochain conseil municipal.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h55.